



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 x) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et décision : intégration
de l'information statistique et géospatiale**

Rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale. Dans son rapport, le Groupe d'experts récapitule les activités qu'il a menées depuis la cinquante-deuxième session de la Commission de statistique, conformément à la décision 52/117 de ladite commission. Le Groupe d'experts s'est attaché à l'élaboration d'un guide d'application aux fins d'aider les pays à rendre opérationnel et à appliquer le Cadre statistico-géospatial mondial. Il fournit à la Commission une mise à jour des résultats de l'enquête mondiale visant à déterminer dans quelle mesure les pays sont prêts à appliquer le Cadre et d'autres volets repris dans son plan de travail pour la période 2020-2022. En outre, le Groupe d'experts détaille la manière dont il soutient le large éventail d'activités de mise en œuvre et d'adoption en lien avec les objectifs de développement durable et la série de recensements de la population et des logements de 2020. La Commission est invitée à approuver le guide d'application du Cadre statistico-géospatial mondial et à prendre note du rapport du Groupe d'experts, notamment de son plan de travail pour la période 2022-2024 et de ses progrès réalisés en matière d'intégration de l'information statistique et géospatiale.

* E/CN.3/2022/1.



Rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale

I. Introduction

1. Conformément à la décision 44/101 de la Commission de statistique, le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale se compose de statisticiens et de spécialistes de l'information géospatiale des États Membres et des organisations internationales compétentes en la matière. Depuis sa création en 2013, il présente ses rapports à la Commission de statistique ainsi qu'au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à chacune de leurs sessions annuelles respectives.

2. Le Groupe d'experts a pour principales missions et attributions de faire progresser l'application du Cadre statistico-géospatial mondial et d'appuyer l'exécution de programmes régionaux et mondiaux tels que la série de recensements de la population et des logements de 2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, dans sa décision 48/108, la Commission a étoffé le mandat du Groupe d'experts, qui est désormais chargé d'assurer la coordination globale de toutes les activités menées au titre de l'intégration de l'information statistique et géospatiale. Dans sa décision 51/123 (voir [E/2020/24](#)), la Commission a approuvé le Cadre statistico-géospatial mondial tel qu'adopté par le Comité d'experts dans sa décision 9/106. Il est à noter que les deux entités intergouvernementales supérieures en matière de statistique et d'information géospatiale ont appelé de leurs vœux la mise en œuvre opérationnelle du Cadre à l'échelle nationale et régionale.

3. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts résume les activités qu'il a menées depuis la cinquante-deuxième session de la Commission et les décisions émanant de la onzième session du Comité d'experts, convoquée virtuellement les 23, 24 et 27 août 2021. Il y examine les incidences actuelles de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la demande de données statistiques géospatiales pour soutenir les interventions et les mesures de relèvement liées à la COVID-19. Il y décrit comment il a travaillé assidûment à l'application de son plan de travail pour la période 2020-2022. Il y aborde enfin l'élaboration du guide d'application du Cadre statistico-géospatial mondial et de son plan de travail pour la période 2022-2024, qui sont tous deux soumis en tant que documents de référence accompagnant le présent rapport.

4. La Commission est invitée à prendre note des progrès réalisés par le Groupe d'experts dans l'intégration de l'information statistique et géospatiale et concernant son plan de travail pour la période 2022-2024 et à adopter le guide d'application du Cadre statistico-géospatial mondial.

II. Onzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

5. Dans sa décision 10/106 (voir document [E/2022/46](#)), le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts, et s'est félicité des nombreux exemples d'application du Cadre statistico-géospatial mondial dans les États Membres ainsi que de l'importance accrue accordée à l'échange de connaissances et au renforcement des capacités. Le Comité a exhorté les États Membres à poursuivre la mise en œuvre et l'opérationnalisation du cadre en tant qu'outil pour obtenir des

données statistiques géospatiales pour le Programme 2030 et la série de recensements de la population et des logements de 2020, et reconnu que le règlement des nombreux problèmes d'intégration des données que posaient la pandémie mondiale de COVID-19 et d'autres questions complexes, telles que les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes, passait par l'application dudit cadre à l'échelle mondiale et régionale.

6. Le Comité s'est félicité des progrès notables enregistrés en ce qui concerne l'élaboration du guide d'application du Cadre statistico-géospatial mondial, qui fournit aux secteurs tant géospatial que statistique des orientations précieuses pour identifier des méthodes, des techniques et des approches utiles à l'application du cadre, et a encouragé à cet égard l'achèvement du guide afin de donner des orientations pragmatiques et compréhensibles sur la mise en œuvre et l'exécution du cadre par les États Membres. Le Comité a également demandé qu'il soit tenu compte d'études de cas pertinentes au moment d'arrêter la version définitive du guide d'application du Cadre statistico-géospatial mondial.

7. En outre, le Comité a pris acte des premiers résultats prometteurs de l'enquête mondiale visant à déterminer dans quelle mesure les pays sont prêts à appliquer le Cadre statistico-géospatial mondial, a exhorté les organismes nationaux de statistique et les instances nationales compétentes en matière d'information géospatiale des États Membres à soumettre leurs réponses s'ils ne l'avaient pas encore fait, et a proposé que le futur plan de travail du Groupe d'experts ait notamment pour objectifs de combler les lacunes recensées grâce à l'enquête et de renforcer les liens entre le Cadre statistico-géospatial mondial et le Cadre intégré de l'information géospatiale.

III. Guide d'application du Cadre statistico-géospatial mondial

8. Dans leurs décisions concernant le Cadre statistico-géospatial mondial, la Commission (décision 51/123) et le Comité d'experts (décision 9/106) ont exhorté les États Membres à poursuivre leurs efforts en vue de l'adoption et de la mise en œuvre dudit cadre, notamment dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19. Afin de répondre à ce mandat de manière pratique, le Groupe d'experts a élaboré le guide d'application afin d'aider les pays à mettre en œuvre le Cadre et de leur permettre de produire des données statistiques géospatiales pour la prise de décision à l'échelle nationale et mondiale.

9. Sous la houlette de l'équipe de préparation du Groupe d'experts concernant les principes du Cadre, trois groupes de travail distincts ont élaboré des orientations pour la mise en œuvre, l'opérationnalisation et le renforcement du géocodage national, des zones géographiques communes et de l'interopérabilité. Le guide d'application est donc divisé en sections dans lesquelles les principes pertinents du cadre sont mis en évidence, leur importance est abordée et toutes ressources clés et lectures complémentaires sont identifiées.

A. Géocodage

10. Dans le guide d'application, conformément aux principes 1 et 2 du Cadre, les pays sont instamment priés de considérer le géocodage comme un mécanisme fondamental qui permet de relier des données statistiques à une aire géographique, instaurant ainsi une passerelle qui facilite l'utilisation de statistiques intégrant des données géospatiales, notamment en déterminant les besoins en matière de données qui découlent des priorités nationales et des programmes d'action mondiaux.

11. Conformément aux orientations précédentes fournies par le Groupe d'experts à la Commission à sa quarante-neuvième session en mars 2018, dans lesquelles il était indiqué que toutes les données enregistrées des unités statistiques devraient être collectées ou associées à une référence de localisation et que, dans l'idéal, cela devrait permettre de produire des coordonnées géospatiales avec des valeurs x et y pour chaque enregistrement (voir [E/CN.3/2018/33](#), par. 12), les différentes exigences nationales aidant à saisir et à relier des coordonnées x et y précises pour chaque enregistrement d'unité statistique sont décrites dans le guide d'application.

12. En outre, le guide d'application fournit des conseils techniques sur l'application du géocodage des données statistiques, explique comment sélectionner une zone géographique appropriée en fonction des exigences nationales et des capacités institutionnelles existantes, et donne des orientations sur les éléments de géocodage, notamment adresses physiques, districts de recensement, cellules de grille et données géographiques agrégées (codes postaux, par exemple).

B. Zones géographiques communes

13. Le principe 3 du Cadre, relatif aux données géographiques communes pour la diffusion des statistiques, consacre l'importance de séries d'informations géographiques communes pour l'affichage, le stockage, la communication et l'analyse de comparaisons d'ordre social, économique et environnemental entre des ensembles de données statistiques issues de différentes sources. Si le Cadre sert de passerelle entre les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale, le principe 3 en est la clé de voûte.

14. Le guide d'application inclut la définition du Cadre quant au concept d'informations géographiques communes et souligne l'importance qu'elles revêtent pour la constitution d'un cadre intégré de données statistiques et géospatiales qui permette d'exécuter les missions engagées à l'échelle nationale et internationale. En soulignant les exigences de base pour l'insertion des zones géographiques dans les systèmes statistiques et géospatiaux nationaux, régionaux et internationaux, le guide fournit aux pays des informations sur les critères requis pour établir des hiérarchies en matière de données géographiques et insiste sur la nécessité d'un accord quant aux méthodologies pour traduire, agréger et désagréger des données statistiques géospatiales de formes différentes.

C. Garantir la protection de la vie privée et la confidentialité

15. Une section du guide d'application est consacrée à la question de la vie privée et de la confidentialité. Constatant la disponibilité accrue de données géospatiales (statistiques agrégées publiées pour des zones géographiques), souvent pour de petites zones géographiques, le Groupe d'experts a rédigé cette section afin d'aider les pays à faire face aux préoccupations en constante évolution en matière de confidentialité des données.

16. Dans le guide d'application, il est noté que, dans la mesure où le nombre de caractéristiques nécessaires pour identifier de manière unique une unité statistique (c'est-à-dire une personne, un ménage ou une entreprise) diminue parallèlement à la baisse de la population d'une cellule ou d'une zone géographique, le risque de divulgation accidentelle augmente. Ce risque est encore plus élevé à l'ère des mégadonnées, de l'intelligence artificielle et de la prolifération des outils de visualisation et d'analyse de données géographiques en libre accès. Cependant, grâce à l'application appropriée de divers concepts et méthodologies, il est toujours possible de garantir la vie privée et la confidentialité des données statistiques

géospatiales. Le guide d'application ne se veut pas une ressource exhaustive et complète en matière de contrôle de la divulgation de données statistiques auprès de la communauté mondiale de statisticiens, mais plutôt un moyen de sensibiliser aux questions spécifiques à la gestion de la confidentialité des données statistiques géospatiales.

D. Interopérabilité

17. Le principe 4 du Cadre, relatif à l'interopérabilité statistique et géospatiale, explique les raisons pour lesquelles une plus grande normalisation et une meilleure utilisation des données permettront d'améliorer l'efficacité et la simplification de la création, de la découverte, de l'intégration et de l'utilisation des statistiques géospatiales. En conséquence, les concepts abordés dans ledit cadre sont développés dans le guide par le biais d'un ensemble de définitions et de concepts communs convenus.

E. Bonnes pratiques et expériences nationales et régionales

18. Outre les orientations de fond demandées par le Comité d'experts, le Groupe d'experts a également cherché à documenter les bonnes pratiques et les expériences sur la manière dont le Cadre a été mis en œuvre par les offices nationaux de statistique et les agences nationales d'information géospatiale à l'échelle des pays. Vingt-neuf États Membres de l'ONU, à savoir l'Afrique du Sud, l'Australie, le Botswana, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l'Équateur, l'Égypte, la Finlande, l'Allemagne, le Ghana, le Honduras, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Koweït, le Malawi, le Mexique, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Pérou, la République dominicaine, le Sénégal, la Sierra Leone et l'Uruguay, ont fourni des informations sur leurs expériences nationales, détaillant la manière dont le Cadre est appliqué, soit individuellement par les offices de statistique et les agences d'information géospatiale nationaux, soit de manière collaborative. En outre, ces expériences nationales sont complétées par des perspectives régionales sur la mise en œuvre du cadre.

19. À la lumière des développements survenus depuis la décision 51/123 de la Commission, le Groupe d'experts a le plaisir de soumettre à la Commission, en tant que document de référence du présent rapport, le guide d'application pour approbation.

IV. Examen de la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial

A. Résultats de l'enquête mondiale sur l'état de préparation à la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial

20. L'un des principaux objectifs du Groupe d'experts est de favoriser la collaboration internationale pour soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement. Le Cadre est le mécanisme permettant de valoriser cette compétence. Le Groupe d'experts a conçu une enquête mondiale pour diagnostiquer l'état de préparation des pays quant à la mise en œuvre du cadre, afin de soutenir une évaluation des capacités mondiales. L'enquête s'appuie sur les travaux précédents dans la région européenne en intégrant les enseignements tirés de l'évaluation de la mise en œuvre européenne du cadre.

21. L'enquête a été lancée dans les six langues officielles de l'ONU en marge de la cinquante-deuxième session de la Commission en mars 2021 et a été soumise en tant que document de référence accompagnant le rapport de la Commission (voir [E/CN.3/2021/27](#)). L'enquête a été diffusée par voie électronique aux bureaux nationaux de statistiques et aux agences nationales d'information géospatiale des États Membres par l'intermédiaire des comités régionaux du Comité d'experts, des commissions régionales de l'ONU et d'autres organes régionaux pertinents. En outre, le Groupe d'experts a fait la promotion de l'enquête auprès des commissions régionales, en exhortant les secrétariats régionaux et leurs organisations de soutien à encourager les États Membres à y répondre.

22. Le Groupe d'experts avait initialement prévu de clôturer l'enquête le 31 mai 2021 et de rendre compte de ses conclusions au Comité d'experts à sa onzième session. Toutefois, avec le soutien des États Membres, le Groupe a décidé de la maintenir ouverte pendant la période intersessionnelle afin de recueillir d'autres réponses. Au 24 novembre 2021, plus de 100 États Membres, énumérés dans le document de référence joint au présent rapport, avaient répondu à l'enquête. Dans l'ensemble, il y a eu une forte participation de la part des États d'Amérique latine et des Caraïbes, des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Europe occidentale et autres États ; le taux de réponse de l'Afrique et des États arabes était comparativement faible.

23. Les réponses ont permis de faire le point sur les tendances claires et intrinsèques en matière de progrès mondiaux quant à l'application du cadre. Elles ont également souligné l'importance de renforcer l'intégration de l'information statistique et géospatiale comme moyen pour soutenir les priorités de développement nationales et la mise en œuvre des programmes de développement mondiaux. En examinant les résultats de l'enquête, le Groupe d'experts a complété son analyse en considérant les écarts dans les réponses comme une mesure approximative du niveau global de capacité d'une région.

24. À l'avenir, le Groupe d'experts examinera systématiquement les résultats de l'enquête et s'en servira pour guider ses futurs travaux. La Norvège, qui hébergeait la plateforme d'enquête, a accepté de maintenir l'accès à l'enquête pour les États Membres jusqu'à la prochaine période intersessionnelle. En conséquence, le Groupe invite instamment les parties prenantes régionales à se mettre en contact directement avec les États Membres de leur région afin de les encourager à répondre à l'enquête et à en utiliser les résultats pour éclairer la prise de décision dans leur région. Dans la mesure où le Groupe d'experts élabore de nouvelles orientations sur la mise en œuvre du cadre, il réitère son offre de fournir un soutien aux parties prenantes régionales à cet égard.

25. Une analyse des principales conclusions de l'enquête et des réponses à celle-ci est présentée dans un document de référence joint au présent rapport¹.

B. Appui à la série de recensements de la population et des logements de 2020 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030

26. Depuis sa création, le Groupe d'experts s'emploie assidûment à s'acquitter de son mandat, qui consiste à fournir des orientations complètes aux pays en vue de renforcer les besoins en données, tant pour la série de recensements de la population et des logements de 2020 que pour le Programme 2030. Comme le souligne le guide d'application, plusieurs pays ont largement bénéficié de la mise en œuvre du cadre

¹ Les réponses ont été ventilées par leur dispositif régional correspondant pour le Groupe d'experts.

pour effectuer leurs recensements de la population et des logements. Cependant, comme le montrent les résultats de l'enquête mondiale, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour mieux faire connaître le Cadre.

27. À cet égard, plusieurs pays ont constaté des retards dans la réalisation de leur cycle de recensement de la population et des logements en raison des répercussions actuelles de la COVID-19. Dans le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2021* sont examinés les défis majeurs auxquels est confrontée la communauté mondiale. Il y est constaté ce qui suit: « Hélas, les [objectifs de développement durable] n'étaient déjà pas en voie d'être atteints même avant l'apparition de la COVID-19. Des progrès ont été réalisés dans la réduction de la pauvreté, la santé maternelle et infantile, l'accès à l'électricité et l'égalité des sexes, mais pas suffisamment pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. » Selon le rapport, « des méthodes novatrices comme l'intégration des informations géospatiales et des données des enquêtes auprès des ménages sont également utilisées pour produire des données mieux ventilées et actualisées ».

28. Compte tenu des revers causés par la COVID-19, le Groupe d'experts demande instamment la mise en œuvre du cadre afin que les pays puissent en tirer les bénéfices, que leur recensement décennal de la population et des logements ait été réalisé ou non. Dans son rapport précédent à la Commission (E/CN.3/2021/27), le Groupe d'experts avait noté qu'il était impératif, tant pour la série de recensements de la population et des logements de 2020 que pour la mise en œuvre du Programme 2030, de disposer de statistiques intégrant des données géospatiales : c'est ce constat qui a conduit à la mise au point du Cadre statistico-géospatial mondial. Plus particulièrement, la réalisation du Programme 2030 et des 17 objectifs de développement durable qui y sont énoncés est fortement tributaire de statistiques intégrant des données géospatiales car, à elle seule, l'information statistique ne permet pas d'établir un lien entre les individus, le lieu où ils se trouvent et une aire géographique, ni de déterminer où des progrès sont ou non réalisés, en particulier sur la foi de données ventilées à l'échelle infranationale et locale. Au cours de la période intersessionnelle, fort de ses expériences en constante évolution et des études de cas fournies, le Groupe d'experts a réitéré ce message auprès de la Commission.

C. Rôle des données statistiques géospatiales aux fins d'intervenir, de se relever et de mieux reconstruire après la pandémie de maladie à coronavirus

29. Le Groupe d'experts invite instamment la Commission à considérer que les besoins primordiaux en matière de données statistiques géospatiales pour intervenir, se relever et mieux reconstruire après la COVID-19 sont les mêmes que ceux formulés dans le Programme 2030. En conséquence, les moyens de renforcer l'intégration de l'information statistique et géospatiale pour réaliser les objectifs communs du Programme 2030 peuvent être appliqués aux efforts de lutte contre la COVID-19.

30. À cet égard, le Groupe d'experts souhaite expressément remercier ses membres et ceux qui ont contribué aux études de cas concernant le rôle du cadre dans la riposte à la COVID-19. Dans ces interventions nationales, certains pays ont fourni des examens détaillés de la façon dont le Cadre a contribué à la disponibilité de données statistiques géospatiales nationales aux fins d'intervenir pendant la pandémie et de se relever et mieux reconstruire par la suite. Ces expériences soulignent collectivement l'importance et l'aspect critique de l'utilisation de

données statistiques géospaialement intégrées pour éclairer le processus décisionnel national, que ce soit en période de crise ou en temps normal.

31. Plusieurs pays ont noté que le Cadre avait soutenu la riposte nationale à la COVID-19 en fournissant des informations géospaiales harmonisées et standardisées. Certains pays ont constaté que s'ils l'avaient mis en œuvre plus tôt, cela aurait contribué à disposer de statistiques plus actualisées, ventilées et connues de toutes les institutions publiques, aux fins de soutenir la conception et l'exécution des différentes politiques publiques établies pendant la pandémie. Le Groupe d'experts est convaincu que les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 aideront à faire mieux comprendre pourquoi les États Membres ont besoin de données statistiques géospaiales pour prendre des décisions éclairées.

D. Dans les domaines d'activité de la Commission

32. Plusieurs autres décisions de la Commission ont démontré l'importance croissante de l'intégration de l'information statistique et géospaiale. Par exemple :

a) **La décision 52/101 sur le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.** La Commission a encouragé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à continuer d'inclure l'innovation en matière de données dans ses travaux, notamment par l'intégration d'informations et de statistiques géospaiales à l'appui du Programme 2030, la mise en commun d'expériences et de pratiques exemplaires en matière de suivi des objectifs, l'automatisation des données et la transmission des métadonnées par l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) ainsi que l'élaboration de lignes directrices relatives aux informations géospaiales et à SDMX ;

b) **La décision 52/105 sur les statistiques économiques.** La Commission a noté avec satisfaction que le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques avait pris l'initiative de tenir compte, dans ses recommandations, des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes statistiques, de façon à mettre en place un système plus efficace, plus réactif et plus résilient pour suivre les différentes incidences de la pandémie sur différents groupes de l'économie et de la société et pour surveiller l'exécution du Programme 2030 avec des statistiques intégrant des données géospaiales relatives à l'économie, à l'environnement et au bien-être ;

c) **La décision 52/107 sur les statistiques des entreprises et du commerce.** La Commission a accueilli favorablement le programme de formation et de renforcement des capacités pour les registres statistiques des entreprises, qui applique le modèle de maturité pour créer et tenir les registres statistiques des entreprises dans les systèmes statistiques nationaux, et a recommandé de mettre au point des instructions sur l'intégration d'informations géospaiales dans les registres statistiques des entreprises, en s'appuyant sur les expériences des pays ;

d) **La décision 52/110 sur le développement régional des statistiques.** La Commission s'est félicitée du travail entrepris dans la région par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale au cours des cinq années écoulées depuis le précédent rapport, notamment en ce qui concerne la coopération et la coordination des activités menées dans le domaine du renforcement des capacités statistiques régionales ainsi que l'harmonisation des priorités concernant les travaux statistiques dans la région avec les stratégies d'exploitation des données et les priorités en matière de statistiques régionales et nationales de l'ONU, en mettant

l'accent sur la modernisation des statistiques officielles, l'utilisation de la technologie, des mégadonnées, des sources de données basées sur des registres et la mise en relation des informations géospatiales et statistiques ;

33. Le Groupe d'experts accueille favorablement et prend note de ces décisions et observe que l'intégration de l'information statistique et géospatiale devient progressivement plus importante pour le travail de fond de la Commission statistique. À ce titre, le Groupe souhaite réaffirmer auprès des autres groupes subsidiaires de la Commission sa volonté de coopérer et de « servir de passerelle » pour exploiter le potentiel que les informations géospatiales peuvent apporter à la communauté des statisticiennes et statisticiens.

34. En outre, le Groupe d'experts prend note du rôle du Cadre statistico-géospatial mondial dans le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable. Il félicite ses membres et les autres contributeurs qui ont soutenu l'élaboration dudit document d'orientation.

E. Dans la communauté mondiale au sens large

35. Conformément à la décision 48/108 de la Commission, le Groupe d'experts a pris des mesures pour renforcer le rôle qu'il joue en tant qu'organe de coordination globale de toutes les activités d'intégration de l'information statistique et géospatiale. À cet égard, le Groupe prend note des domaines de progrès suivants :

a) Le projet d'Amérique centrale, parrainé et financé par l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et dirigé par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique, le Census Bureau des États-Unis et le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, a mis au point un outil d'apprentissage en ligne dédié au Cadre statistico-géospatial mondial en anglais et en espagnol pour aider les pays de la région à mettre en œuvre et à rendre le Cadre opérationnel² ;

b) À l'occasion de l'initiative de la Commission économique pour l'Europe intitulée Modèle générique du processus de production statistique – GeoGSBPM³, les activités liées au domaine géospatial, en particulier celles qui sont nécessaires à la production des statistiques géospatiales, sont décrites dans le cadre dudit modèle ;

c) Le projet GEOSTAT d'Eurostat est une collaboration entre Eurostat et les organismes nationaux de statistique visant à établir une architecture de données et de production pour les données statistiques géospatiales paneuropéennes. GEOSTAT 4, qui en est à sa quatrième édition, présente la mise en œuvre européenne du cadre, en vue d'aider les États de la région à l'appliquer en fonction de leur situation nationale, tout en respectant les directives et législations régionales en vigueur ;

d) Le *Guide on Geospatial Data Integration in Official Statistics*⁴ (guide sur l'intégration des données géospatiales dans les statistiques officielles) du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, qui s'inspire largement du cadre, fournit d'autres commentaires sur l'importance que revêt l'intégration.

36. Étant donné que le Cadre est la base fiable sur laquelle ces cas sont construits, le Groupe d'experts invite les communautés plus larges concernées par

² Voir <https://www.ipgh.org/gsgf-e-learningtool.html>.

³ Voir <https://statswiki.unece.org/display/GSBPM/GeoGSBPM>.

⁴ Voir https://paris21.org/sites/default/files/inline-files/Geospatial_Data_Integration_in_Official_Statistics_0.pdf.

l'information statistique et géospatiale à partager la façon dont elles tirent parti dudit cadre. Afin d'approfondir la connaissance des progrès régionaux dans ce domaine, le Groupe organisera également une autre réunion de ses points focaux régionaux pour aider à partager les progrès réalisés au cours de la prochaine période intersessions.

V. Finalisation du plan de travail pour la période 2020-2022 et élaboration d'un plan de travail pour la période 2022-2024

A. Plan de travail pour la période 2020-2022

37. À sa sixième réunion, tenue à Manchester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en octobre 2019, le Groupe d'experts a constitué trois équipes spéciales qui ont reçu pour mission de faire progresser l'action menée au titre du Cadre statistico-géospatial mondial : a) l'équipe spéciale chargée des principes du Cadre, dont les travaux s'articulent sur trois volets de travail qui apportent des orientations de mise en œuvre spécifique en matière de géocodage, données géographiques communes et interopérabilité ; b) l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités ; c) l'équipe spéciale chargée de la protection de la vie privée et de la confidentialité. Chacune de ces équipes devait rester active pendant une période comprise entre 18 mois et deux ans et leurs travaux devaient être examinés par le Groupe d'experts. Chaque équipe spéciale est dirigée par un membre du Groupe d'experts, sachant qu'en ce qui concerne l'équipe chargée des principes du Cadre, c'est un membre différent qui dirige chacun de ses trois volets de travail.

38. Pendant la période intersessionnelle, le Groupe d'experts a exécuté ses travaux, guidé par le plan de travail pour la période 2020-2022 et ses mandats. Les résultats de ces travaux sont détaillés dans les documents de référence qui accompagnent le présent rapport.

B. Plan de travail pour la période 2022-2024

39. En s'interrogeant sur l'exécution de son plan de travail pour la période 2020-2022, le Groupe d'experts était conscient du contexte plus vaste qui entourait le Cadre. Si la COVID-19 a façonné le paysage mondial actuel, l'importance des statistiques géospatiales est antérieure à notre situation actuelle et le restera par la suite. Dans le rapport qu'il a présenté au Comité d'experts à sa onzième session, tenue en août 2021, le Groupe d'experts a examiné ce point en détail, jetant les bases de l'élaboration d'un plan de travail pour la période 2022-2024⁵.

40. Grâce à des réunions et des délibérations virtuelles, le Groupe d'experts a formulé un nouveau plan de travail pour la période 2022-2024, qui comprend les modules de travail suivants :

- a) Développer le Cadre intégré de l'information géospatiale dans le domaine des statistiques ;
- b) Développer des outils d'évaluation des capacités et des modèles de maturité pour l'intégration statistique et géospatiale ;

⁵ Voir <http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/11th-Session>.

c) Tirer parti de l'architecture d'entreprise pour l'intégration de l'information statistique et géospatiale ;

d) Fournir des conseils sur le développement de données centrées sur l'utilisateur et d'autres zones géographiques ;

e) Réaliser des activités visant à renforcer les liens avec les groupes concernés au sein des communautés statistiques et géospatiales.

41. Le Groupe d'experts réaffirme l'importance du Cadre intégré de l'information géospatiale en tant que canevas général pour la communauté mondiale de l'information géospatiale et en tant que base pour le cadre statistique et géospatial mondial⁶. En outre, par sa décision 11/106, le Comité d'experts a suggéré que le futur plan de travail du Groupe d'experts porte sur les lacunes identifiées par l'enquête mondiale et développe les liens entre le Cadre statistico-géospatial mondial et le Cadre intégré de l'information géospatiale. Attendu que ses membres ont partagé leurs expériences nationales de mise en œuvre des deux cadres, le Groupe d'experts a également identifié la nature corrélée et interdépendante des deux mécanismes, notant que chacun offrait des caractéristiques propices à l'utilisation de l'autre. En conséquence, le Groupe d'experts vise à fournir des conseils à la communauté statistique sur la façon dont elle peut spécifiquement se rapporter au Cadre intégré de l'information géospatiale et le mettre en œuvre en proposant un document consacré au développement dudit cadre dans le domaine statistique.

42. Le Comité d'experts se dédiera principalement à la réalisation de ce document au cours de la prochaine période intersessions, parallèlement à d'autres modules de travaux qui seront examinés en détail dans la documentation de référence jointe.

VI. Organisation actuelle des travaux du Comité d'experts

43. Avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19, le Comité d'experts se réunissait en séance plénière chaque année ou presque, et tenait des réunions trimestrielles régulières. Depuis mars 2020, ses réunions trimestrielles sont maintenues, mais ont lieu à distance, et ses équipes spéciales ont tenu des réunions virtuelles en fonction des besoins. Pour la prochaine période intersessionnelle, ces modalités de travail se poursuivront, guidées par le nouveau plan de travail du Comité d'experts.

44. À la réunion qu'il a tenue à Manchester en 2019, le Comité d'experts avait élu par acclamation l'Allemagne et la Namibie en tant que pays coprésidents. L'Allemagne se retire désormais de la coprésidence, après avoir dirigé avec succès l'équipe spéciale à l'origine du principe 1 et le Comité d'experts lors de l'élaboration du guide d'application. Au cours de la prochaine période intersessions, malgré les contraintes imposées par la COVID-19, le Groupe d'experts convoquera donc une réunion plénière afin de désigner un successeur à l'Allemagne en tant que coprésident aux côtés de la Namibie et exprime sa reconnaissance à l'Allemagne pour son leadership continu.

VII. Conclusions et perspectives

45. Comme il a été affirmé à la cinquante-troisième session de la Commission, la nécessité de disposer de données statistiques géospatiales ne saurait être sous-

⁶ Voir <https://igif.un.org>.

estimée. Ces données changent radicalement la donne lorsqu'il s'agit de renforcer les processus décisionnels nationaux et de favoriser les progrès aux fins de concrétiser les aspirations des programmes mondiaux. Au cœur de cette transformation se trouve le Cadre statistico-géospatial mondial, qui sert de passerelle pour intégrer des séries de données provenant à la fois des communautés statistiques et géospatiales. L'application des cinq principes et des éléments clefs complémentaires du cadre permet la production de données statistiques géospatiales harmonisées et normalisées propres à faciliter la prise de décisions fondées sur des données.

46. Les données statistiques géospatiales servent de base à la production d'informations de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans tel ou tel contexte national. Le Cadre a facilité la production de données statistiques géospatiales essentielles à la prise de décisions fondées sur des données et des observations factuelles, soutenant ainsi les priorités nationales de développement, la prévention, les interventions et le rétablissement liés à la COVID-19, ainsi que les besoins associés à la série de recensements de la population et des logements de 2020 et du Programme 2030.

47. Le Groupe d'experts salue et remercie de nouveau les pays qui ont pris part à ses différents modules de travail. Dans le guide d'application, le Groupe d'experts a élaboré des conseils simples et pratiques à l'intention de ses collègues afin qu'ils puissent poursuivre la mise en œuvre et l'opérationnalisation du cadre dans leur pays. Ces conseils sont étayés par des études de cas qui montrent comment le Cadre peut être appliqué dans divers contextes nationaux. Le Groupe d'experts demeure attaché au cadre et invite la Commission à continuer à participer à ses travaux.

VIII. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

48. **La Commission est invitée à :**

a) prendre note du présent rapport, des résultats de l'enquête mondiale sur l'état de préparation quant à la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial et du plan de travail pour la période 2022-2024 ;

b) faire part de ses observations sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts en ce qui concerne l'intégration des données statistiques et géospatiales ;

c) adopter le guide d'application du Cadre statistico-géospatial mondial.